

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public d'entrée en vigueur

Veillez prendre note que lors d'une séance du conseil tenue le 2 mars 2026, la Municipalité du Village de North Hatley a adopté le règlement intitulé « Règlement 2026-785 d'éthique et de déontologie des élus municipaux »

Ce règlement a pour objet d'adopter, à l'intention de ses élus et membres d'un organisme municipal, un code d'éthique et de déontologie révisé, qui remplace celui en vigueur.

Avis est également donné, que le règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité à www.northhatley.org.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 5 MARS 2026.



Benoit Tremblay
Directeur général et Greffier-trésorier